



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



24 MARS 2023



Conseil national des barreaux

## LA GRANDE DÉMISSION

## MYTHE OU RÉALITÉ ?

UNE NOUVELLE RELATION  
DE/AU TRAVAIL ?



#EGDS2023  

[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



24 MARS 2023  Conseil national des barreaux

## LA GRANDE DÉMISSION

## MYTHE OU RÉALITÉ

### UNE NOUVELLE RELATION DE/AU TRAVAIL ?

08h30

#### Café d'accueil

09h00

#### Ouverture

**Laurence JUNOD-FANGET**, présidente de la commission Règles et usages du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Lyon

**Nathalie ATTIAS**, membre du Bureau du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris

**Marie-Laure VIEL**, vice-présidente de la commission Exercice du droit du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Saint-Quentin

**Amine GHENIM**, membre titulaire de la commission Formation professionnelle du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis

09h15

#### Discours officiels

**Jérôme GAVAUDAN**, président du Conseil national des barreaux

**Manuela GELENG**, directrice Emploi et Compétences, Commission Européenne

09h45

#### TABLE RONDE 1 : LA GRANDE DÉMISSION : MYTHE OU RÉALITÉ ? UNE NOUVELLE RELATION DE/AU TRAVAIL ?

**Modérateurs :** **Nathalie ATTIAS**, membre du Bureau du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris

**Amine GHENIM**, membre titulaire de la commission Formation professionnelle du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis

**Intervenants :**

**Evelyne SERVERIN**, docteure en droit, directrice de recherche au CNRS

**Frédéric GEA**, professeur de droit à l'Université de Lorraine

11h15

#### TABLE RONDE 2 : ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES EN DROIT DU TRAVAIL

**Modératrices :** **Laurence JUNOD-FANGET**, présidente de la commission Règles et usages du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Lyon

**Marie-Laure VIEL**, vice-présidente de la commission Exercice du droit du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Saint-Quentin

**Intervenants :**

**Antoine LYON-CAEN**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**François PINATEL**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**Jean-Guy HUGLO**, doyen de la chambre sociale de la Cour de Cassation

12h45

#### PAUSE DÉJEUNER

## ATELIER 1 : La rupture des contrats de travail à la lumière de la grande démission

NIVEAU  
Intermédiaire

Il s'agit de faire le point sur le développement de certains modes de rupture du contrat de travail (déjà existants certes), mais qui se sont multipliés pendant et à l'issue de la pandémie : Rupture conventionnelle, prise d'acte de la rupture du contrat de travail, abandons de postes parfois, et d'évoquer la réforme envisagée visant à instaurer une présomption de démission.

Moment d'évaluation, de bilan, pour envisager nouvelles perspectives sur le plan professionnel ? pour s'éloigner de conditions de travail difficiles dans secteurs d'activités (restauration, bâtiment, sécurité et gardiennage, ...)?

**Modératrices :** **Nathalie ATTIAS**, membre du Bureau du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris  
**Clarisse SURIN**, vice-présidente de la commission Prospective et innovation du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris

### Intervenants :

**Rachel SPIRE**, avocate au barreau de Paris  
**Diane DUBRUEL**, avocate au barreau de Lille  
**Eric CHEVÉE**, vice-président de la CPME  
**Christophe CARRÈRE**, président salarié du CPH de Paris

## ATELIER 2 : Le barème Macron : état des lieux et nouvelles pratiques des avocats

NIVEAU  
Intermédiaire

Il s'agit de faire un état des lieux sur les décisions rendues d'abord par des conseils des prudhommes, puis par des cours d'appel, puis par la Cour de Cassation ; il convient d'analyser également celles rendues par certaines cours d'appel par la suite (et aussi par certains CPH) qui sans aller sur le terrain du caractère non conventionnel des barèmes MACRON ouvrent cependant des voies et réflexions nouvelles sur la notion de réparation de préjudices spécifiques.

Seront évoquées également les décisions rendues par le comité européen des droits sociaux en la matière, et les pratiques nouvelles des avocats pour tenter de contourner les barèmes MACRON et s'interroger sur leur opportunité et leur caractère adéquat ou non («cas de nullité» du licenciement).

**Modératrice :** **Catheline MODAT**, membre de la commission Droit et entreprise du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Paris

### Intervenants :

**Isabelle TARAUD**, avocate au barreau du Val-de-Marne  
**Amélie d'HEILLY**, avocate au barreau de Paris  
**Tatiana SACHS**, professeure de droit à l'Université Paris Nanterre, co-directrice du M2 droit social et gestion des ressources humaines

## ATELIER 3 : Les enjeux du télétravail : lieu, temps et conditions de travail

NIVEAU  
Débutant

Il s'agit de faire un état des lieux sur la pratique du télétravail ; en développement ou au contraire, une volonté des salariés de revenir au sein du «collectif»?

Le télétravail, facteur de liberté pour les salariés ou facteur de dégradation de leurs conditions de travail?

Pour les entreprises, comment encadrer les salariés en télétravail ? Quelles nouvelles difficultés en matière de contrôle du temps de travail ? Comment mesurer la rentabilité et l'efficacité des salariés en télétravail ? Comment assurer la santé et la sécurité des salariés au sein de leur nouveau lieu de travail : le domicile ou les espaces de coworking ?

Quid de la notion d'accident du travail ?

Quels nouveaux contentieux en la matière ?

**Modérateur :** **Jean-François MÉRIENNE**, président délégué de la commission Formation professionnelle du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Dijon

### Intervenants :

**Savine BERNARD**, avocate au barreau de Paris  
**Antoine JOUHET**, avocat au barreau de Lyon  
**Émeline LE BERE**, directrice du pôle santé et organisation du travail du cabinet PROGEXA

## ATELIER 4 : Les salariés des plateformes de livraison : Etat de la jurisprudence

NIVEAU  
Débutant

Il s'agit de faire le point sur la situation des salariés des plateformes de livraison. Autoentrepreneurs ? Indépendants ? Ou salariés dans un lien de subordination au sens de la définition traditionnelle du contrat de travail. Vers une redéfinition des critères du contrat de travail ?

**Modératrice :** **Marie-Laure Viel**, vice-présidente de la commission Exercice du droit du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Saint-Quentin

**Intervenants :**

**Jérôme GIUSTI**, avocat au barreau de Paris

**Cyril GAILLARD**, avocat au barreau de Paris

**Thomas PASQUIER**, professeur de droit à l'Université de Paris-Nanterre

16h15

DEUXIEME SESSION D'ATELIERS (1 ATELIER AU CHOIX)

NIVEAU  
Intermédiaire

## ATELIER 5 : les procédures en matière sociale : quel bilan ?

Il s'agit de faire le point sur l'ensemble des procédures aujourd'hui applicables aussi bien devant le conseil des prudhommes (audiences de mise en état), ainsi que sur les difficultés nées de la réforme de 2016, que devant la cour d'appel avec les délais « couperet » que nous connaissons.

Ces procédures ont-elles permis véritablement d'améliorer le fonctionnement des juridictions et de réduire les délais ?

Tels étaient en tout cas les objectifs affichés par les pouvoirs publics.

**Modératrice :** **Laurence JUNOD-FANGET**, présidente de la commission Règles et usages du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Lyon

**Intervenants :**

**Alexis BUGADA**, professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur du CDS Unité de recherche Centre de Droit Social CDS UR 901 - Institut de Formation en Droit Social, co-responsable du Master Droit social, porteur du programme LABJUS A\*midex label Académie d'excellence

**David VAN DER VLIST**, avocat au barreau de Paris

**Stéphane FERTIER**, avocat au barreau de Paris

## ATELIER 6 : Etats des lieux sur la négociation collective et comment en pratique construire un accord collectif ?

NIVEAU  
Expert

Il s'agit de faire le point sur la négociation collective depuis la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, en passant par les lois EL KHOMRI et MACRON.

Toutes affichaient à chaque fois une ambition de développer au sein des entreprises le dialogue et donc la négociation collective.

Objectif atteint ? Si non pourquoi ? Et quelles propositions d'amélioration pour avancer ?

Tout cela à partir d'expériences très concrètes de conclusion de certains accords.

**Modérateur :** **Amine GHENIM**, membre titulaire de la commission Formation professionnelle du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis

**Intervenants :**

**Laurent MILET**, docteur en droit, professeur associé à l'Université Paris Sud

**Georges MEYER**, avocat au barreau de Lyon

**Guillaume BOSSY**, avocat au barreau de Lyon

**Pierre-Hugues RICO**, adjoint à la cheffe du bureau du droit de la négociation collective

**Kathleen LUCIOTTO**, chargée d'étude instances représentatives du personnel (IRP), bureau de la démocratie sociale

## ATELIER 7 : Discrimination, égalité : la preuve

NIVEAU  
Intermédiaire

Il s'agit de faire un état des lieux aussi bien sur les textes applicables en la matière que sur les outils à mobiliser dans le cadre de nos procédures : article 145 du CPC, enquêtes, témoignages...

**Modératrice : Anne-Marie MENDIBOURE**, vice-présidente de la commission Egalité du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Bayonne

### Intervenants :

**Sophie LATRAVERSE**, juriste experte, spécialiste de la lutte contre les discriminations et le harcèlement

**David GUILLOUET**, avocat au barreau de Lille

**Clara GANDIN**, avocate au barreau de Paris

## ATELIER 8 : Le contentieux de la santé et la sécurité au travail

NIVEAU  
Intermédiaire

Il s'agit de faire le point sur un contentieux très technique : les procédures de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et la contestation des décisions, le contentieux technique des accidents du travail (tarification et incapacité), le développement de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur (emplois à domicile, secteur agricole...). Vers une réparation intégrale du préjudice par l'action en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur (le revirement de la jurisprudence de la cour de cassation par les deux arrêts en date du 20 janvier 2023) ?

**Modératrice : Marie-Laure VIEL**, vice-présidente de la commission Exercice du droit du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Saint-Quentin

### Intervenants :

**Morgane COURTOIS**, avocate au barreau de Paris, cabinet Ledoux

**Guillaume BERNARD**, avocat au barreau de Paris, cabinet Teissonnière Topaloff et Lafforgue

**Marielle DUMORTIER**, médecin du travail

## FIN DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL





# ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



**24 MARS 2023**  **Conseil national des barreaux**

**LA GRANDE DÉMISSION** **MYTHE OU RÉALITÉ**

**UNE NOUVELLE RELATION DE/AU TRAVAIL ?**

**COLLOQUE GRATUIT SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES EN PRÉSENTIEL.**

**JUSQU'À  
7 HEURES DE  
FORMATION  
DÉLIVRÉES**

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **jusqu'à 7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.



**Spécialisation :**  
**Droit du travail**  
**Doit de la sécurité sociale**  
**et de la protection sociale**



**Niveaux de formation :**

**Tout niveau \*** (Actualisation : tout public et vie professionnelle)

**Débutant \*** (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

**Expert \*** (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)

Les ateliers sont animés par des intervenants qui sont experts dans leurs domaines, les ateliers sont néanmoins accessibles à tous les avocats exerçant le droit social.



**Public visé :** Avocats, élèves avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés



**Prérequis :** Avoir déjà acquis les fondamentaux en matière de droit social



**Objectifs pédagogiques :** À l'issue de la formation, les apprenants seront à jour des évolutions législatives et réglementaires récentes en matière de droit social pour adapter leur pratique professionnelle



**Moyens pédagogiques et d'encadrement :**

Suivi à distance ou en présentiel des conférences et ateliers, production de documents pédagogiques, co-animateurs d'ateliers, mises en situation pratique et conférences, les participants pourront interagir en posant des questions sur place ou en ligne.



**Mode d'évaluation de la formation :**

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.



Pour toutes demandes d'attestation,  
nous vous prions d'écrire à cette adresse [attestation@cnb.avocat.fr](mailto:attestation@cnb.avocat.fr)





# ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



## CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

180 Bd Haussmann,  
75008 Paris, France

### Métros :

**Ligne 1** : Georges V (10 mins à pied)

**Ligne 9** : Saint-Philippe du Roule  
(7 mins à pied)

**Ligne 13** : Miromesnil (10 mins à pied)

### Métros :

ligne 22, 43 et 52

## HÔTELS À PROXIMITÉ

Chaque participant devra réserver son hébergement à Paris **par ses propres moyens**. Le Conseil national des barreaux (CNB) est situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Vous trouverez ci-dessous une suggestion d'hôtels situés à proximité :

- **PLAZA ÉLYSÉES,**  
177 Boulevard Haussmann, 75008 Paris
- **ROYAL GARDEN,**  
218 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris
- **ROYAL HOTEL,**  
33 avenue de Friedland, 75008 Paris
- **HOTEL NAPOLEON,**  
40 avenue de Friedland, 75008 Paris
- **HOTEL ROCHECHOUART,**  
55 bd de Rochechouart, 75009 Paris
- **BOURGOGNE ET MONTANA,**  
3 rue de Bourgogne, 75007 Paris
- **PHILÉAS,**  
24, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
- **LE PLEY,**  
214 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris
- **LE FRIEDLAND,**  
177 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris

**FORMAT** : 1 journée, 7H de formation par jour

**FORMATION CONTINUE** : jusqu'à 7 heures de formation délivrées

**PARCOURS DE FORMATION** : 3 niveaux,  
**Débutant\*** (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

**Intermédiaire\*** (Niveau 2 : approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière)

**Expert\*** (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)

**FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**



## CONTACT

**Référent administratif et pédagogique** : Service événement du Conseil national des barreaux

E-mail : [evenement@cnb.avocat.fr](mailto:evenement@cnb.avocat.fr) – Téléphone : +33(0)1 53 30 85 65

**Référent handicap** : Joelle Rasoamanana – e-mail : [j.rasoamanana@cnb.avocat.fr](mailto:j.rasoamanana@cnb.avocat.fr) – téléphone : + 33(0)1 85 34 47 14